

Un terrain à fort potentiel, d'ores et déjà investi, mais une marge de manœuvre importante

Un constat

- **Seuls 13% des Français qui pratiquent une activité physique et sportive le font au travail** (temps et lieux de travail). 18% en Allemagne, 16% au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, 15% en Belgique (Eurobaromètre sur le sport et les activités physiques)

Des bénéfices

- **La santé** : reconnu comme un outil de prévention contre les maladies liées au travail, le sport agit à la fois sur les causes du stress, la dépression, le burnout, les TMS, la sédentarité (qui tue aujourd'hui plus que le tabac)
- **La marque employeur**
- **L'attractivité**
- **La cohésion sociale**
- **La productivité**

Un intérêt des employeurs

- 54% des dirigeants d'entreprise qui n'offrent aucune activité reconnaissent l'intérêt de cette pratique

Des attentes des salariés

- 83% des salariés déclarent souhaiter pouvoir pratiquer une APS dans leur journée de travail
- 63 % des salariés estiment que leur entreprise ne se préoccupe pas assez de leur bien-être (baromètre Harmonie Mutuelle, 2023)
- 78 % des salariés se disent prêts à consacrer du temps à la pratique du sport, organisée par leur entreprise, sur leur temps de loisirs (baromètre Harmonie Mutuelle, 2023)

Des freins qui expliquent la difficulté de passer de l'intention à l'action

- Un **besoin d'informations** par les employeurs sur la méthode pour conduire un projet de développement des APS
- **Une réglementation toujours perçue comme floue malgré les avancées récentes**
- Une **offre perçue comme peu lisible** portée essentiellement par des jeunes entreprises et par quelques initiatives portée par le mouvement sportif

Une feuille de route « activités physiques et sportives en milieu professionnel »

De nombreuses propositions formulées par les acteurs, regroupées autour de 6 axes

1. Sensibiliser et convaincre les employeurs et les salariés ;
2. Créer les conditions favorables au développement de la pratique et lever les obstacles ;
3. Accompagner, en proximité, les employeurs dans leur démarche ;
4. Favoriser le développement d'une offre par les fédérations sportives en complémentarité du secteur marchand ;
5. Assurer un pilotage effectif de la feuille de route au niveau territorial et national ;
6. Observer et mesurer.

➔ 28 mesures proposées

Objectifs poursuivis par le ministère

Inciter les employeurs à développer une offre à destination des salariés et des agents publics

- **Élaboration du décret d'application de l'article 18 de la LFSS 2021 relatif à l'exonération de cotisations sociales** pour certaines dépenses favorisant la pratique d'APS en entreprise
- **Nouvelle compétence attribuée à la médecine du travail : prescription d'APA** possible pour les médecins du travail et les médecins du sport
- **Intégration de l'activité physique et sportive au sein du Plan Santé au Travail 4** (feuille de route en matière de santé au travail pour la période 2021-2025)
- **Appel à projet FIACT Sport**

Donner des outils pour permettre aux employeurs de déployer plus facilement de l'activité physiques et sportives en milieu professionnel

- **norme AFNOR SPEC**, outil d'accompagnement dont l'objet est de présenter aux employeurs le champ des possibles en matière de développement des APS en milieu professionnel à des fins de promotion de la santé
- **création d'un outil « pas à pas employeurs »** qui vise à guider étape par étape un employeur désireux de porter un projet de développement des APS en milieu professionnel.

Objectifs poursuivis par le ministère

Donner des outils pour permettre aux employeurs de déployer plus facilement de l'activité physiques et sportives en milieu professionnel

- **Création d'une plateforme numérique** permettant de guider l'employeur dans la construction de son projet et dans la recherche d'un prestataire : **Solution – Sport – Entreprise**
- **Rédaction d'un « guide juridique »** permettant de clarifier le rôle et les responsabilités (en articulation avec les initiatives existantes)
- **Guide à l'usage des services santé au travail** pour accompagner les médecins du travail et les équipes de préventeurs dans la recommandation d'APS et la prescription d'activités physiques adaptées (APA)

Zoom sur la norme AFNOR SPEC

Un groupe technique réunissant une vingtaine d'acteurs travaille à **une définition commune de ce qu'est une intervention d'activités physiques et sportives en milieu professionnel et à donner des exemples d'actions qui peuvent être portées par un employeur.**

Objectifs :

- Renforcer l'accompagnement des chefs d'entreprise et des responsables d'administration ;
- Permettre aux structures qui sont engagées sur le sujet de communiquer sur leur conformité à la norme et ainsi donner envie à d'autres se lancer

Appel à projet « activités physiques et sportives en milieu professionnel »

Lancement d'un AAP pour la fonction publique d'état adjacent à celui du FIACT spécifiquement sur les APS en milieu professionnel

- Sensibiliser les agents aux risques liés à la sédentarité ;
- Mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique d'activités physiques et sportives ;
- Mettre en place une offre d'activités physiques et sportives.